

C'est ce que souligna d'ailleurs la proclamation que le collège des bourgmestre et échevins fit afficher lors du décès du ministre d'Etat.

Nous avons vu que Paul Eyschen aurait pu adorer son nom de la particule. Comme son père, il n'en fit rien. Mais, comme celui-ci, il ne dédaignait pas les armoiries bourgeoises qui ornaient son argenterie.

En 1902 il fit apposer dans la chapelle St-Etienne de la cathédrale de Cologne, sépulture du chanoine Georges d'Eyschen, la plaque que nous reproduisons ci-contre et qui contient au milieu, entre saint Georges et saint Paul, les armoiries de la famille.

Malgré sa distinction naturelle le populaire ministre d'Etat n'était — en ces temps respectueux ! — que « den Eyschen. »

Par antithèse, on intitulait de « HÈR HENRION » celui qui était devenu comme son « bras droit » — éminence grise serait trop dire — et qui avait toujours son couvert mis à la table du ministre d'Etat.

Quand on parle des amis de Paul Eyschen, le nom de J. P. Henrion vient de soi-même sur les lèvres.

Egalement de souche ardennaise, Henrion, né le 30. 4. 1846 à Clervaux, entra dans l'enseignement. C'est du temps qu'il était professeur à l'Athénée qu'il écrivit la monographie du poète KOCH-MULLENDORFF dont nous avons parlé au fasc. III. Depuis que Henrion était entré comme conseiller de gouvernement à St Maximin (1885), une amitié à toute épreuve le lia à Eyschen. Leurs relations se prolongeaient presque tous les soirs en la garçonnière de la rue Chimay où pendant et après le dîner on mettait au point toutes les questions non réglées pendant la journée, encombrée par le règlement des affaires d'administration courante. . . et les audiences. Et puis Eyschen aimait tant monologuer; il lui fallait donc quelqu'un pour l'écouter.

C'est ainsi que par l'entremise du conseiller Henrion, nous apprenons telles opinions du ministre d'Etat que, sans ce truchement, nous n'aurions pas connues. Il s'agit notamment de questions qui concernaient les départements confiés aux autres membres du gouvernement et dont Eyschen avait à ménager les susceptibilités.

Notre beau sexe doit une fière chandelle à nos deux célibataires, car il est manifeste que la loi portant création du Lycée de jeunes filles n'aurait pas trouvé aussi promptement le suffrage de la majorité parlementaire, si celle-ci n'avait fait siennes les idées contenues dans l'exposé des motifs (Henrion) du projet de loi gouvernemental. (5) Même pour ceux qui ignorent les discussions entre les deux amis et qui préluèrent à l'élaboration de ce rapport, la collaboration fructueuse du professeur et du juriste saute aux yeux.

Les dimanches, Henrion les passait à Mondorf où il a laissé le vivant souvenir de l'administrateur qui « distribuait les encouragements aux uns, les conseils aux autres, sachant écouter infatigablement les doléances des baigneurs grincheux, et charmer les autres par ses pro-